

Conseil Municipal de Coucy

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 5 juillet 2024

Présidence: David POTIER, Maire

Présents : Vincent BONNEVIE, Geneviève BERNARDINI, Michel DELSUC, Joël DEMART, Emmanuel PONCELET, Francine CONNOT, Béatrice LARDENOIS, Denis FOSSIER, Fabien RAELE, Daniel VERGNEAUX et Bruno DEMISSY

Absents ou excusés : Brigitte GENEVOIS (pouvoir à Vincent Bonnevie), Brigitte THOIN, Ingrid DETHIERE.

Secrétaire de séance : Vincent BONNEVIE

La séance débute à 18H30

La séance débute par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour avec le retrait des points relatifs au budget des Coutures, traités par ailleurs. La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RACCORDEMENT TERRAIN CONSTRUCTIBLE RUE DU FOUR

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les terrains rue Tabeur et rue du Four ont été vendus viabilisés par la commune, il avait été acté lors de la réunion du 2 décembre dernier de prendre en charge les frais de raccordement. Cependant pour une des parcelles, Enedis a actualisé les coûts du raccordement. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur cette prise en charge.

Après en avoir discuté, les membres présents acceptent la nouvelle proposition d'Enedis pour un montant de 1 435.92 €.

Vote à l'unanimité

ACQUISITION PARCELLE W 10

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la création de terrains constructibles dans le secteur des Coutures, il restait à acquérir la parcelle W 10 d'une surface de 3 920 m². Après échange avec le propriétaire actuel celui-ci accepte de la céder pour un montant de 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette acquisition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

VENTE DE LA PARCELLE W 46

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'acquisition de la parcelle W 46 d'une surface de 2620 m² et pour un montant 2 000 €. Cette parcelle est positionnée au niveau du chemin, entre Coucy 1 et Thugny-Trugny. Il propose de valider cette vente dans les conditions sus nommées.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la demande des services de l'état, il est nécessaire d'identifier des Zones d'Accélération pour l'Implantation des Énergies Renouvelables (ZAENR). Il propose de retenir un périmètre entre Coucy 1 et Coucy 2 qui correspond aux zones d'implantation des éoliennes et de pré-informer la population par voie d'affichage.

Une nouvelle délibération confirmera le périmètre retenu, le cas échéant, lors d'un prochain conseil municipal, après l'été.

Vote : 10 Pour / 2 Contre / 1 Abstention

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dernières demandes de subventions reçues.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal vote les subventions comme suit :

- Rethel Football : Refus (à l'unanimité)
- Resto du Cœur : 200 € (2 Abstentions)
- Anciens Combattants : 200 € à l'unanimité (Michel DELSUC n'a pas pris part au vote)

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

La séance est levée à 19 H 00